

Sebourg, le 10 juillet 2024

## ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la commune de Sebourg,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant la demande effectuée par la société S2O - Hydro Sud Valenciennes de Trith Saint Léger, concernant le stationnement de deux camions dans la rue de Baisieux afin d'effectuer des travaux de construction d'une piscine le 2 août 2024 (de 8h à 18h) et le 8 août 2024 (de 8h à 18h),

Considérant qu'il convient de prendre les mesures pour sécuriser et faciliter les travaux et pour éviter tout accident, à cet endroit le 2 août 2024 (de 8h à 18h) et le 8 août 2024 (de 8h à 18h),

## ARRETE

ARTICLE 1: Durant les travaux, la rue de Baisieux sera barrée à la circulation, sauf riverains. Une déviation sera mise en place par les rues des Vérimetz et Colin.

ARTICLE 2 : Une pré-signalisation sera mise en place aux intersections suivantes :

rue de Baisieux - rue Colin ;  
rue de Baisieux - rue des Vérimetz.

ARTICLE 3 : La mise en œuvre et la maintenance de la signalisation seront assurées par la société S2O - Hydro Sud Valenciennes de Trith Saint Léger.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Valenciennes ;
- Monsieur le Commandant du Centre Principal de Secours et de Lutte contre l'Incendie de Valenciennes ;
- Monsieur le Directeur de Kéolis à Saint-Saulve ;
- Monsieur le Directeur de Arc En Ciel à Aulnoye-Aymeries ;
- Monsieur le Directeur de l'entreprise Nicollin à Villeneuve d'Ascq ;
- Monsieur le Directeur de la société S2O - Hydro Sud Valenciennes de Trith Saint Léger.

Publié sur le site Internet  
le 11.07.2024



Le Maire de Sebourg,  
Bruno CELLIER